



CAROLINE MARTIN  
SERVICES COMPTABLES

- Réception: \_\_\_\_\_
- Finalisé: \_\_\_\_\_
- Tarif: \_\_\_\_\_

## FICHE CLIENT

### IDENTIFICATION

Nom: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_  
 NAS: \_\_\_\_\_  
 Téléphone: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

Nom du conjoint (e): \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_  
 NAS: \_\_\_\_\_  
 Téléphone: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

Adresse civique: \_\_\_\_\_

### ASSURANCES

Indiquez quel mois:

J F M A M J J A S O N D

- Privées      Nombre de mois:
- RAMQ      Nombre de mois:
- Avez-vous eu 65 ans au cours de l'année 2023 ?  
 Si oui, avez-vous souscrit à la RAMQ?  Oui  Non

### ÉTAT CIVIL

- Célibataire       Séparé       Même que l'an dernier
- Conjoint de fait       Divorcé       Nouveau statut
- Marié       Veuf      Date du changement: \_\_\_\_\_
- Personne décédée      Date du décès: \_\_\_\_\_
- J'ai fait faillite en 2023      Date de la faillite: \_\_\_\_\_
- J'ai acheté ma première maison en 2023
- Je rembourse un RAP
- Avez-vous habité seul(e) ou avec des enfants à charge?  
 (Sans colocataire, ni personne qui utilisent votre adresse pour recevoir du courrier pour toute l'année 2022)

### ENFANTS

Nom: \_\_\_\_\_ DDN: \_\_\_\_\_ NAS: \_\_\_\_\_  
 Nom: \_\_\_\_\_ DDN: \_\_\_\_\_ NAS: \_\_\_\_\_  
 Nom: \_\_\_\_\_ DDN: \_\_\_\_\_ NAS: \_\_\_\_\_  
 Nom: \_\_\_\_\_ DDN: \_\_\_\_\_ NAS: \_\_\_\_\_

## AIDE-MÉMOIRE

### FEUILLETS

- Revenus d'emplois (feuilles T4 et Rel.1)
- Prestations d'assurance-emploi (T4E)
- RQAP (TE4/Rel.6)
- Intérêts, dividendes, fonds communs de placement (T3/Rel. 16, T5/Rel.3, T5008/Rel. 18)
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (T2202, Rel. 8)
- Prestations de sécurité de la vieillesse (T4A (OAS))
- RRQ, T4A (P)/Rel. 2)
- Autres pensions et rentes (T4A/Rel. 2)
- Retraits de RÉER ou de FEER (T4RSP et T4RIF / Rel.2)
- Détenteur de CELIAPP (T4A FHSA / Rel. 32)
- Prestations d'assistance sociale (T5007/Rel. 5)
- CNESST (T5007/Rel. 5)
- Société de l'assurance automobile du Québec (Rel.5)
- Relevé 31 (Si vous êtes locataire, votre propriétaire vous le remettra, ce relevé permet d'obtenir la composante logement du crédit de solidarité du Québec, si vous êtes admissible.)
- Relevé 19 : si vous avez reçu un paiement anticipé de Revenu Québec pour les frais de garde, maintien à domicile d'une personne âgée, prime au travail.
- Relevé 24 et reçus de frais de garde
- Tous les feuillets justifiant un revenu (ex.: bourse d'études - soutien financier - T4A / Rel.1)
- Revenus de location (revenus et dépenses - remplir la fiche revenus locatif ou votre bilan)
- Revenus de travailleur autonome (revenus et dépenses - remplir la fiche travailleur autonome ou votre bilan)

### REÇUS

- Contributions à votre REER: reçus officiels (1<sup>er</sup> mars au 31 décembre / reçus officiels (60 premiers jours) 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> mars)
  - Reçus de dons de charité
  - Frais médicaux: utiliser la fiche - frais médicaux
  - Copie des acomptes provisionnels (fédéral et provincial) payés durant l'année
  - Intérêts payés sur un prêt étudiant - fournir le relevé bancaire
  - Intérêts et frais financiers payés dans le but de générer un revenu (ex. : prêt de levier financier)
  - Contributions politiques (Parti fédéral ou municipal; non admissible pour parti politique provincial)
  - Programme d'activités physiques et artistiques des enfants (enfants de moins de 16 ans)
  - Cotisations syndicales et professionnelles
  - Un chèque spécimen si votre compte bancaire a changé depuis l'an passé
  - Pension alimentaire reçue au profit de l'ex-conjoint
  - Pension alimentaire payée au profit de l'ex-conjoint
- Si vous avez vendu votre résidence principale depuis le 1er janvier 2016, vous devez le mentionner. Bien que non imposable, vous devez déclarer la vente de celle-ci dans votre déclaration de revenus. (Remplir la fiche : Vente résidence principale)
  - Si vous êtes un pompier volontaire, un crédit d'impôt vous attend.
  - Si vous payez une pension alimentaire pour un enfant (que la pension soit déductible ou non), vous ne pouvez pas prendre ce même enfant à votre charge.
  - Il est important de le préciser.
  - Si vous détenez des biens étrangers dont le coût est de plus de 100 000 \$, il est important de le mentionner pour remplir le formulaire T1135. Si vous avez 65 ans, possédez une résidence principale depuis 15 ans et plus et que votre revenu familial est de moins de 50 000 \$, vous pourriez avoir reçu une lettre de votre ville si vous avez subi une augmentation de taxes de plus de 13,56 %. Vous pourriez avoir droit à un crédit supplémentaire.

**N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOS AVIS DE COTISATION FÉDÉRAL ET PROVINCIAL DE L'AN DERNIER**

## AIDE-MÉMOIRE TRAVAILLEUR AUTONOME

### Remplir la fiche travail autonome ou fournir votre bilan

- Total de vos revenus d'entreprise
- Dépenses admissibles pour gagner un revenu d'entreprise
  - Fournitures de bureau;
  - Publicité, promotion, hébergement Web;
  - Logiciels;
  - Repas d'affaires et cadeaux;
  - Équipement de bureau et informatique (incluant mobilier et ordinateur);
  - Frais d'adhésion, frais bancaires, frais comptables, frais d'intérêts (carte de crédit);
  - Achats de fournitures;
  - Factures des sous-contractants payés (honoraires professionnels);
  - Assurance professionnelle;
  - Reçus pour loyers payés;
  - Achats divers admissibles.
- Bureau à domicile (      % occupé)
  - Intérêts sur prêt hypothécaire ou loyer payé;
  - Taxes municipales et scolaires;
  - Entretien et réparation;
  - Services publics (Hydro-Québec, Energir);
  - Téléphone fixe;
  - Internet, cellulaire;
  - Assurance habitation.
- Frais de véhicule moteur
- Voiture achetée  louée  Marque, modèle, année : \_\_\_\_\_
  - Intérêts sur prêt ou location;
  - Kilométrage en début et fin d'année;
  - Registre des déplacements;
  - Factures d'essence, d'entretiens et réparations;
  - Permis de conduire, immatriculation, assurance;
  - Apportez les déclarations de l'an passé pour l'amortissement du véhicule.

### NOTES IMPORTANTES

---

---

---

---

---

---

---

**N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOS AVIS DE COTISATION FÉDÉRAL ET PROVINCIAL DE L'AN DERNIER**